

Baccalauréat Technologique

Sciences et Technologies de l'Agronomie et du Vivant

Le Baccalauréat Technologique série STAV « **Sciences et Technologies de l'Agronomie et du Vivant** » permet l'acquisition d'une culture scientifique, technologique et humaniste, commune à l'ensemble des domaines couverts par l'enseignement agricole.

La poursuite d'études peut s'envisager en particulier en cycle d'enseignement supérieur court. Elle permet de préparer un Brevet de Technicien Supérieur (BTS) ou un Brevet de Technicien Supérieur Agricole (BTSA) ou de continuer les parcours en BUT (Bachelor Universitaire de Technologie).

Il ne donne pas de compétences professionnelles particulières, mais néanmoins, il donne **la capacité agricole professionnelle** à l'exercice du métier de chef d'exploitation.



❖ Programme de la formation

Ce Baccalauréat technologique S.T.A.V. propose 5 domaines spécifiques (Aménagement, Agroéquipement, Productions, Services, Transformation). Le CNEAC prépare au domaine technologique « Production ».

Concernant l'architecture, le BAC TECHNO STAV contient les modules suivants :

| Module | | Intitulé |
|--|----|---|
| Modules d'enseignements communs | C1 | Langue française, littératures et autres arts |
| | C2 | Langues et cultures étrangères |
| | C3 | Pratiques Physiques, Sportives et Artistiques |
| | C4 | Pratiques mathématiques et numériques |
| | C5 | Culture humaniste et citoyenneté |
| Modules d'enseignements de spécialités | S1 | Gestion des ressources et de l'alimentation |
| | S2 | Territoires et sociétés |
| | S3 | Technologie |
| | S4 | Territoires et technologie |

❖ Dispense d'épreuves

Les candidats déjà titulaires d'un baccalauréat général ou d'un baccalauréat technologique dans une autre série peuvent demander la dispense des épreuves d'enseignement général. Les candidats ne passeront que les épreuves concernant les modules d'enseignement de spécialités qui correspondent aux épreuves (C, D, E et G1).

D'autre part, les candidats par correspondance peuvent être dispensés du module (C3-EPS) correspondant à l'épreuve G7 sur simple demande.

Remarque : voir p. 31 la dénomination des épreuves.

❖ Stage

Un stage de 5 semaines minimum est obligatoire dans le secteur de la production. Ce stage permet de participer à la mise en œuvre d'un processus technologique en lien avec les modules S3 « Technologie » et S4 « Territoires et Technologie », d'accompagner et d'enrichir une démarche d'investigation en lien avec le projet conduit dans le cadre de l'épreuve orale terminale (grand oral) et construire son projet d'orientation.

❖ Épreuves d'examen

L'examen est composé :

- pour les candidats préparant le Baccalauréat Technologique sur 2 ans :
 - ↳ une épreuve anticipée en fin de première année (Français A1 et A2) et de 11 épreuves en fin de deuxième année.
- pour les candidats préparant le Baccalauréat Technologique sur 1 an :
 - ↳ de la totalité des épreuves (de 1^{re} et 2^e année) : 13 au total et 4 si les candidats ont un niveau d'études supérieur ou égal au Bac.

ÉPREUVES PONCTUELLES TERMINALES

| Épreuves | Nature | Durée | Coefficient |
|--|---|-------|-------------|
| Français (épreuves A1 et A2) | Écrite (A1) | 3h00 | 5 |
| Épreuve anticipée 1 ^{re} | Orale (A2) | 0h20 | 5 |
| Philosophie (épreuve B) | Écrite | 3h00 | 4 |
| Gestions des ressources et de l'alimentation (épreuve C)* | Écrite (Biologie-Ecologie, Sciences Agronomiques) | 2h30 | 16 |
| Territoires et technologie (épreuve D)* | Écrite (SES, Technologies, Produits, Développement) | 3h00 | 16 |
| Épreuve orale terminale (Grand oral, épreuve E)* | Orale sur un thème ayant un rapport avec le stage | 0h20 | 14 |
| Territoires et sociétés (épreuve G1)* | Écrite | 2h30 | 8 |
| Histoire géographie / Éducation socioculturelle enseignement moral et civique (épreuve G2) | Orale | 0h30 | 9 |
| Langue vivante A (épreuve G3) | Orale | 0h20 | 4 |
| Langue vivante B (épreuve G4) | Orale | 0h20 | 4 |
| Mathématiques / Technologies de l'informatique (épreuve G5) et du multimédia (TIM) | Écrite | 2h00 | 7 |
| Physique-chimie (épreuve G6) | Écrite | 2h00 | 4 |
| Éducation physique et sportive (épreuve G7) | Pratique | - | 4 |

** En gras, les épreuves que passe un candidat dispensé des modules d'enseignements communs.*

❖ Modalités de délivrance du Bac Techno

Le diplôme est délivré aux candidats qui ont obtenu une moyenne générale supérieure ou égale à 10 sur 20 à l'ensemble des épreuves affectées de leurs coefficients.

↳ Épreuve de contrôle

En cas de note moyenne au moins égale à 8 et inférieure à 10/20, les candidat(e)s de la formation à distance peuvent reprendre, à l'oral pour le rattrapage, sur 2 épreuves au choix parmi Français, Philosophie, Gestion des ressources et de l'alimentation et territoires et technologie.

❖ Conditions et modalités de redoublement

Après un échec au baccalauréat, le candidat peut demander à conserver le bénéfice des notes égales ou supérieures à 10 sur 20 qu'il a obtenues. Cette possibilité lui est offerte dans la limite des cinq sessions qui suivent la première session à laquelle il s'est présenté.

Le candidat inscrit au baccalauréat technologique STAV qui présente à nouveau l'examen peut demander à conserver, pour la session qui suit immédiatement son succès ou son échec à l'examen, les notes obtenues en français y compris celles inférieures à 10 sur 20, même s'il change de voie ou de série.